

Assemblée générale de l'Association du Corps Intermédiaire en Lettres (ACIL)

10 octobre 2022, 16h15, salle 5060

Présent·e·s : Carine Bernasconi, Céline Magada, Cyrille François, Daria Zalesskaya, Frédéric Guignard, Giacomo Stanga, Guillaume Stern, Hélène Cordier, Leticia Ding, Mireille Berton, Myriam Détraz, Nicola Pozza (président¹), Olivier Thévenaz, Valentine Robert.

Excusé·e·s : Aliénor Vauthey, Aris Xanthos, Dimitri Schertenleib, Elena Diez del Corral Areta, Gabriele Bucchi, Jérôme Jacquin, Madline Favre.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de l'AG 2021
3. Communications du comité
 - 3.1 Présentation du Comité et missions de l'ACIL
 - 3.2 Discussion sur les démissions de quelques membres du CI
4. Discussion et adoption du Rapport d'activités 2021-2022
5. Comptes 2021-2022 :
 - 5.1 Présentation, rapport des vérificateurs·trices des comptes, adoption par l'assemblée
 - 5.2 Gestion future du compte : information
6. Élection des membres du Comité 2022-2023
7. Élection des vérificateurs·trices des comptes
8. Divers et propositions individuelles

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du PV de l'AG 2021

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Communications du comité

3.1. Présentation du Comité et missions de l'ACIL

Hélène présente les membres du comité :

- Hélène CORDIER (coprésidente) : AD, français médiéval / coordinatrice CEMEP ;
- Nicola POZZA (coprésident) : MER2, SLAS (Asie du Sud) ;
- Aliénor VAUTHEY (secrétaire) : AD, français ;
- Cyrille FRANÇOIS (secrétaire) : MER1, français langue étrangère ;
- Dimitri SCHERTENLEIB (trésorier) : AD, SLAS (Asie du Sud) ;
- Mark ITEN (webmaster) : Doctorant FNS, linguistique anglaise ;
- Mireille BERTON : MER1, Histoire et esthétique du cinéma ;
- Leticia DING : MA, français médiéval ;
- Daria ZALESSKAYA, MA, SLAS (Slave).

¹ Selon l'article 11.4 de nos statuts, nous avons procédé à un tirage au sort au début de l'AG pour déterminer qui des co-président·e·s présiderait l'AG d'aujourd'hui. Nicola Pozza (NP) est président et n'a pas le droit de vote ; Hélène Cordier (HC) a le droit de vote.

3.2. Discussion sur les démissions de quelques membres du CI

Plusieurs membres du CI ont présenté leur démission ces derniers mois, pour des raisons différentes. Certain·e·s en ont discuté avec le comité de l'ACIL et nous avons eu l'occasion de prendre en compte les arguments de ces collègues dans plusieurs groupes de travail. Cette situation aura des incidences sur les priorités du comité pour les activités de cette année.

4. Discussion et adoption du Rapport d'activités 2021-2022

Les co-président·e·s présentent le rapport et les activités des groupes de travail (GT), en rappelant qu'ils sont ouverts à tou·te·s. On relève également que les réunions avec le Décanat se sont déroulées sur un rythme plus soutenu que par le passé, soit dans des séances avec l'intégralité du Décanat, soit avec des membres du Décanat.

GT « nombre de thèses »

Après un rappel des enjeux de ce groupe de travail, la discussion s'engage sur la dimension politique du problème : il faudrait également sensibiliser les institutions (comme les musées ou autres partenaires publics avec lesquels les doctorant·e·s et docteur·e·s sont amené·e·s à travailler). Un·e membre de l'ACIL précise qu'il y aurait même des offres d'emploi de l'Unil pour lesquelles des responsables d'institutions qui n'ont pas de thèse sont membres de la commission de nomination et sont porté·e·s à ne pas considérer la thèse comme un critère de sélection.

Les co-président·e·s rappellent que l'ACIL est en discussion avec différents partenaires pour discuter de ce problème de mise en valeur du doctorat (notamment avec le *Graduate campus*).

Un·e membre de l'ACIL ajoute que la thèse est avant tout considérée comme une formation qui mène à un diplôme. Or, le seul endroit où ce diplôme est exigé est l'Université, pour certains postes de recherche et d'enseignement. Lorsqu'il y avait peu de docteur·e·s, cela posait moins de problèmes. Avec l'augmentation du nombre de thèses, il est plus difficile de faire valoir ce diplôme. Un outil permet d'insister sur les compétences acquises lors du doctorat : le « référentiel de compétences acquises par les titulaires d'un Doctorat ès Lettres en Suisse » (<https://www.unil.ch/lettres/fr/home/menuguid/doctorantes/referentiel-de-competences.html>). Ce document devrait cependant être connu par les employeurs, ce qui ne semble pas être le cas.

Lors de la discussion, plusieurs personnes insistent sur le fait qu'une carrière hors du monde académique ne doit plus être vue comme un plan B : il faut trouver un moyen de le communiquer aux personnes qui s'engagent en thèse et valoriser les carrières hors du monde académique. Ce devrait être le travail du Décanat.

Un·e membre du CI précise qu'il faudrait commencer par rappeler que les doctorant·e·s peuvent être amené·e·s à mener des activités hors du monde académique déjà pendant leur doctorat. Il s'agit souvent de démarches individuelles, qui ne sont pas toujours valorisées par l'institution. Les stages professionnels pourraient peut-être être instaurés au niveau doctoral, et non pas seulement pour les étudiant·e·s de Master. Afin d'éviter que ceci repose uniquement sur les sections, il faudrait voir si la FDI pourrait jouer un rôle dans ce sens.

GT « cahier des charges »

Après un rappel des activités de ce GT, un·e membre du CI pense qu'il faut régler cette question au sein de la Faculté plutôt que de chercher à réviser la dir. 1.13. Le Décanat semble déjà utiliser un document non officiel pour adapter la dir. 1.13 au contexte des Lettres.

GT « Statut des 1A »

La proposition du Décanat de contourner le problème de la responsabilité des enseignements par une charge de cours offerte aux 1A en plus de leur cahier des charges semble recevoir un retour positif, surtout dans le cas où les 1A sont engagé·e·s à 80%. Plusieurs personnes redoutent néanmoins que cela contribue à diminuer les taux d'engagement des 1A, qui passeraient

systématiquement à 80% au lieu de 100%, alors que la charge de cours ne serait sans doute pas garantie pendant l'intégralité du contrat de 1A, un peu comme cela s'est fait il y a quelques années lorsque les AD étaient engagé·e·s avec un taux partiel pour leur permettre d'avoir une charge de cours en cinquième année (également pour leur permettre d'avoir une expérience de responsabilité de leur enseignement).

On pourrait tenir le discours inverse, comme le propose un·e membre du CI, en disant que le fait de ne pas enseigner (comme c'est le cas des 1A dans d'autres facultés) en fait un poste de recherche protégé. Est-ce que ce serait une piste à suivre, en demandant moins de charges d'enseignement et plus de charges de recherche ?

Un·e autre membre du CI rappelle que la question des 1A est indissociable de celle des MA, qui est une spécialité des Lettres (la majorité des MA de l'Unil sont engagé·e·s en Lettres).

GT « stabilisation des MA »

La présentation du travail de ce groupe permet de réitérer l'invitation du Comité de l'ACIL : si vous êtes convoqué·e par le Décanat pour un entretien individuel à la fin de votre deuxième année de MA, n'hésitez pas à nous faire un retour !

En conclusion des deux derniers points, un·e membre de l'ACIL se demande s'il faudrait aller vers une suppression des échelons en fusionnant les postes de 1A et de MA.

Le rapport d'activité 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

5. Comptes 2021-2022

5.1 Présentation, rapport des vérificateurs·trices des comptes, adoption par l'assemblée

Les comptes sont adoptés à l'unanimité (le vérificateur des comptes s'abstient).

5.2 Gestion future du compte : information

Les co-président·e·s évoquent la démission de notre trésorier, Dimitri Schertenleib. L'argent de l'ACIL déposé sur son compte à la suite de la restructuration des comptes des associations par La Poste sera transféré sur un compte épargne BCV dès la nomination d'un nouveau trésorier ou d'une nouvelle trésorière.

6. Élection des membres du Comité 2022-2023

Les membres actuels du comité se représentent à l'exception de Dimitri Schertenleib (qui a démissionné de son poste à l'Unil) et de Mark Iten (qui sera en séjour scientifique à l'étranger).

Deux autres candidatures sont proposées.

Sont candidat·e·s :

1. Hélène CORDIER : AD, français médiéval / coordinatrice CEMEP
2. Cyrille FRANÇOIS : MER1, français langue étrangère
3. Nicola POZZA : MER2, SLAS (Asie du Sud)
4. Aliénor VAUTHEY : AD, français
5. Leticia DING : MA, français médiéval
6. Mireille BERTON : MER1, Histoire et esthétique du cinéma
7. Daria ZALESSKAYA, MA, SLAS (Slave)
8. Céline MAGADA : Doctorante FNS, anglais
9. Carine BERNASCONI : 1A, Histoire et esthétique du cinéma

Les 9 candidat·e·s sont élu·e·s en bloc. A noter la bonne représentation des différents statuts avec l'arrivée d'une 1A.

7. Élection des vérificateurs·trices des comptes

Frédéric Guignard et Olivier Thévenaz sont élus.

8. Divers et propositions individuelles

8.1. Valentine demande qui lui a succédé au Conseil de l'Université et propose que l'ACIL entre en contact avec cette personne (Anne-Christel Zeiter-Grau), car il est très important que les discussions du Conseil puissent être relayées à l'ACIL en dehors des informations confidentielles.

8.2. Plusieurs membres se demandent si le sujet des trajets (priorité au train pour les participations à des colloques à moins de 1000 km) devrait être discuté au Conseil de Faculté. Il semblerait que ce soit déjà en discussion au niveau de la Direction.

8.3. L'ACIL ne peut plus offrir d'apéritif à la fin de l'AG, mais il nous semble important de renouer les liens humains qui ont été mis à mal par la pandémie de COVID. L'idée est évoquée de contacter les nouvelles et nouveaux collègues pour mieux communiquer ses activités. Il est déjà prévu de le faire lors de la prochaine rentrée. Un·e membre se demande s'il faudrait essayer d'organiser un accueil des nouvelles et nouveaux collègues au sein de la Faculté, ou une réunion de bienvenue. Il faudrait réfléchir à la forme qu'elle prendrait, à la manière de communiquer, ainsi qu'à son financement.

Pour rappel, nous avons discuté lors de l'AG 2021 d'une proposition du Décanat visant à instaurer un tel événement pour lequel l'ACIL aurait eu une somme à disposition. Cette proposition avait été refusée par les membres présent·e·s car elle semblait trop contraignante (modification de nos statuts et charges liées à l'organisation d'événements officiels).

Séance levée à 17h52.